

Forêts communautaires : moteur social

Le XII^e Congrès forestier mondial, *La forêt source de vie* (Québec, 2003), a lancé un appel pour un avenir avec une justice sociale, des bénéfices économiques, des forêts saines et une utilisation responsable. En principe, les forêts communautaires sont conçues pour répondre à ces quatre impératifs. Elles constituent une approche innovante, assez récente, qui s'impose progressivement. Cela tient au concert international et, surtout, à la nécessité de décentraliser la gestion forestière, afin de faire respecter les droits d'usage et de mieux répartir les bénéfices qui en découlent.

Deux études de cas, l'une au Cameroun et l'autre dans le département français de la Guyane, sont présentées dans le dossier de ce numéro. Elles illustrent la disparité des résultats selon le contexte ainsi que le rôle social de la gestion collective des forêts, en particulier en termes de participation des femmes et des jeunes générations.

Le transfert des droits et responsabilités crée, sans conteste, un cadre décisionnel et identitaire pour les communautés concernées, mais ce sont les particularités de contexte qui révèlent les écueils et conditionnent les choix.

Il ressort de ces expériences que, en Guyane, l'association chargée de la zone de droits d'usage de Balaté a pris en main la gestion. Elle exerce une autorité incontestable pour un objectif de subsistance et de conservation de l'écosystème mais sans pour autant répondre aux attentes économiques des habitants. À noter toutefois l'amélioration des relations sociales entre les autorités coutumières et les jeunes, qui trouvent un espace bien encadré et sécurisant pour leurs activités agricoles.

Au Cameroun, l'expérience similaire de la forêt communautaire de Nkolenyeng, retardée par les délais administratifs, est résolument destinée à améliorer les conditions économiques et de bien-être locales car l'exploitation de la ressource forestière est la principale source de revenus. De fait, le manque de compétences locales constitue l'écueil majeur et impose, ainsi, l'appui d'accompagnants extérieurs, ce qui met en doute la durabilité des activités.

Ces expériences ont un dénominateur commun : les liens communautaires se renforcent au fil du temps. C'est bien un tissu social consolidé qui représente l'avancée la plus souhaitable, par le transfert des droits et responsabilités.

Le partage des droits et responsabilités est loin de se faire équitablement. Il apparaît, dans l'article consacré au Cameroun, que la mise en route des tentatives de foresterie participative communautaire se fait aux dépens des femmes et aussi des jeunes. Il s'avère que le genre féminin est trop souvent écarté des sphères décisionnelles par le genre masculin. Cela pour de multiples excuses (et non pas raisons), alors que le rôle des femmes est primordial en matière de gestion des ressources naturelles et humaines.

Le troisième article, qui a trait aux produits forestiers non ligneux, illustre parfaitement ce rôle des femmes qui, en quelque sorte, monopolise *de facto* la gestion viable de ces produits. Il est certain que l'écueil principal est le faible niveau de formation dévalorisant les villageoises vis-à-vis des hommes et des élites locales. Certes, cela est remédiable mais exige de bousculer *l'a priori* bien ancré dans les esprits.

Par manque de recul dans le temps, la foresterie communautaire suscite de nombreuses controverses. Les deux études de cas présentées ne soulèvent que modestement une part des difficultés à surmonter. Beaucoup reste à faire, mais l'importance de l'enjeu social justifie, à lui seul, de persévérer.